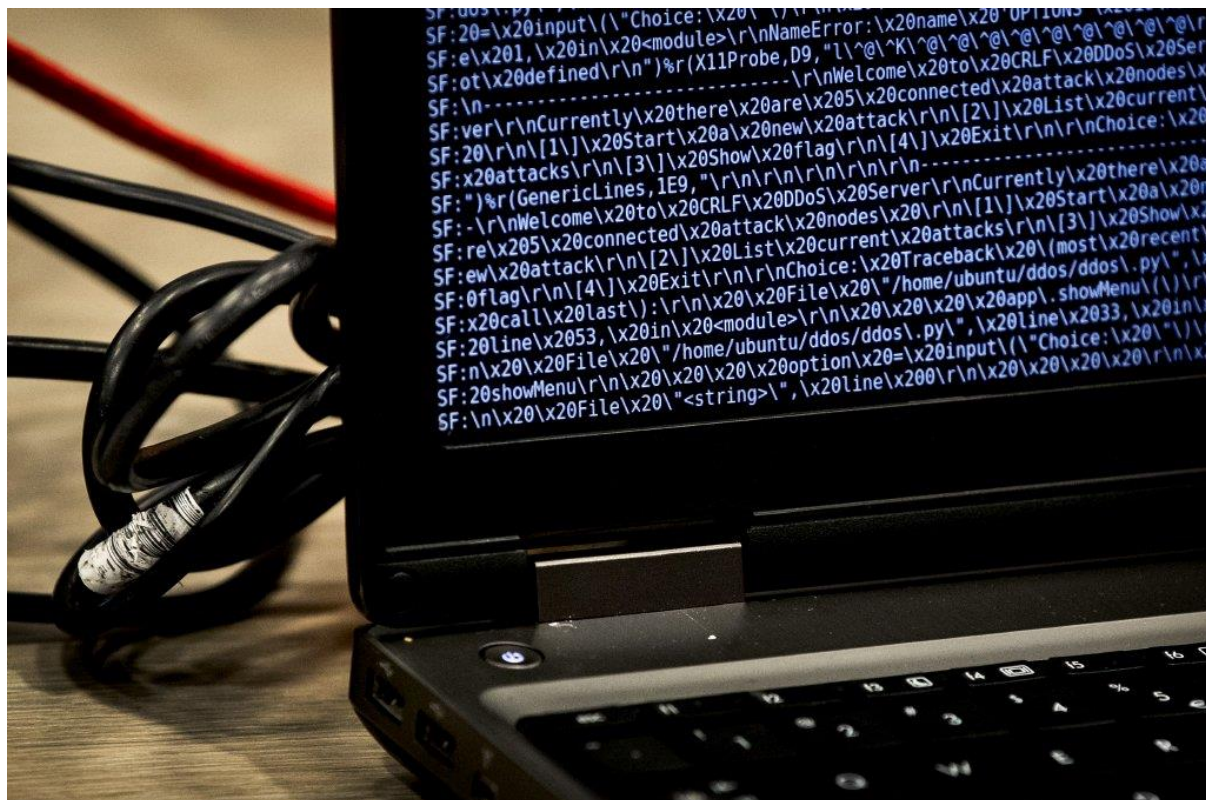


Le nombre de cyberattaques contre les entreprises a augmenté de 64% en 2024



En 2024, Vanbreda a traité un cybersinistre chaque semaine. En revanche, l'ampleur des sinistres reste généralement assez limitée.

Les entreprises en Belgique sont plus que jamais exposées au risque de cyberattaques. L'an dernier, *Vanbreda Risk & Benefits*, le premier courtier en assurances du pays, a enregistré un nouveau cybersinistre chaque semaine.

Cela correspond à **une augmentation impressionnante de 64% par rapport à 2023**. "À l'heure actuelle, une entreprise court bien plus de risques d'être victime d'une cyberattaque que d'une intrusion physique ou d'un incendie", indique Tom Van Britsom, cyberexpert chez *Vanbreda*.

Phishing et hacking

Si 4% des entreprises victimes ont eu des dommages de plus d'un million d'euros, **trois quarts des sinistres n'ont pas dépassé 20.000 euros**, grâce notamment à l'intervention rapide de la cyber response team, comprise dans la cyberpolice proposée par *Vanbreda*. Après une attaque, le courtier met les entreprises victimes en contact avec des partenaires pour gérer les aspects légaux, de communication et informatiques afin de limiter les dommages.

Les deux principales techniques utilisées par les hackers sont le phishing (hameçonnage, souvent avec usurpation d'identité) **et le hacking** (intrusion dans le système informatique). "Ce sont les procédés les plus commodes pour les cybercriminels du monde entier", confirme Tom Van Britsom. Neuf cybersinistres sur dix sont d'ailleurs causés par une erreur humaine, l'ouverture d'un e-mail suspect par exemple.

Les nouvelles directives européennes visant à renforcer la résistance des entreprises aux cyberattaques devraient faire évoluer les choses dans la bonne direction. Avec [l'introduction de la directive NIS2](#), à l'automne dernier, et [du règlement DORA](#), depuis janvier 2025, **l'Union contraint les entreprises à redoubler d'efforts en matière de cybersécurité**. Les entreprises qui ne se conforment pas à ces exigences s'exposent à des sanctions.

La menace IA

Selon Tom Van Britsom, ces obligations européennes constituent une évolution positive. **"Nous n'avons pas encore atteint le pic en matière de cybersécurité**. Bon nombre d'entreprises continuent de sous-estimer les risques."

Mais il admet que les cybercriminels se montreront toujours plus inventifs. "Surtout avec les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle. **Les premiers incidents basés sur de fausses vidéos et de fausses voix destinées à tromper les collaborateurs ont été rapportés sur la scène internationale.**"

Face à l'augmentation du risque, les entreprises prennent des cyberpolices, généralement après avoir subi un sinistre. Pour ce qui est du coût, Tom Van Britsom lève un coin du voile: **"Pour une entreprise moyenne qui n'opère pas dans un secteur à risque et qui fait entre 50 et 100 millions d'euros de chiffre d'affaire, une prime de 10 à 20.000 euros offre déjà un beau produit, assistance incluse."**

Jean-Paul Bombaerts

Source [site web L'Echo](#)